



## SOCIÉTÉ DES RÉGATES DE LA BERNERIE

### INSCRIPTION MEMBRES ET EMBLEMES

CADRE RESERVE SRB

ENREGISTRE LE : .....

PAR : .....

#### COORDONNEES SOCIETAIRE

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : ...../...../.....

Résidence principale : .....

Code postal : ..... ville : .....

Tel : ..... Mail : .....

#### Personne à contacter en cas d'urgence (Obligatoire)

Nom : ..... Prénom : ..... Tel : .....

#### TARIFS ANNUELS 2019

Emplacements annuels réservé aux membres de la SRB		
<input type="checkbox"/> Pour les bateaux (une place sur le parc + un rack)		83,00 €
<input type="checkbox"/> Pour les planchistes (un rack)		70,00 €
Emplacements à la semaine		
<input type="checkbox"/> Pour les bateaux (catamaran et dériveur)		83,00 €
<input type="checkbox"/> Pour les planches à voile		70,00 €
Licence FF Voile <b>Obligatoire</b> (annuelle)		
<input type="checkbox"/> < à 18ans		28,50 €
<input type="checkbox"/> > à 18 ans		57,00 €
Adhésion au Club (annuelle)		
<input type="checkbox"/> < à 18ans		27,50 €
<input type="checkbox"/> > à 18 ans		52,50 €
<b>Montant total</b>		..... €

Par chèque uniquement : Banque

N° chèque

ou CB

#### CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

Vous pouvez nous renvoyer la fiche d'inscription et le règlement à l'adresse ci-dessous ou alors nous la déposer au club lors :  
 - De la galette des Rois le Samedi 26 Janvier à partir de 14h00, du Nettoyage de printemps le Samedi 16 Mars à partir de 09h30 ou alors la journée "Rencontre des membres" organisé le Samedi 06 Avril à partir de 10h00.

**Pour rappel : une majoration de 20% sera appliquée pour toutes les d'inscriptions reçus après le 31 mai.**

**Une attestation d'assurance est obligatoire pour pouvoir poser votre bateau sur le parc.**

**Les membres du club s'engagent à respecter le règlement intérieur de la SRB.**

(L'accastillage peut être rincé dans les bacs prévus à cet à effets)

Ancien n° de rack :

Type d'engin, (planche à voile, dériveur ou catamaran) :

Modèle :

N° voile :

N° rack attribué :

N° licence FFV :

#### AUTORISATIONS

Je suis majeur(e) :

J'atteste être capable de plonger puis de nager au moins 50 m. Je déclare avoir aucune contre-indication à la pratique de la voile.

Je suis mineur(e) :

Je soussigné(e) ....., né(e) le ...../...../..... Représentant légal de l'enfant, autorise ..... à pratiquer les activités nautiques au sein de la SRB et à regagner son domicile à la fin de chaque séance sous mon entière responsabilité. J'atteste sur l'honneur que le mineur sous ma responsabilité est capable de s'immerger puis de nager 25m, je déclare avoir fournie à la société des régates de la Bernerie un certificat médical d'aptitude à la pratique de la voile (en compétition si nécessaire).

La Société des Régates de la Bernerie est susceptible de réaliser des reportages photographiques et audiovisuels pendant la durée des activités nautiques proposées. Sauf avis contraires de votre part lors de votre inscription, nous nous réservons la possibilité d'utiliser des images dans les brochures et sur notre site internet et dans tous les documents faisant la promotion de la Société des Régates de la Bernerie.

Fait à ..... Le ..... Lu et approuvé .....

Signature (du représentant légal pour les mineurs)

# CONDITIONS GENERALES DE VENTES

## 1. Réservation

Toute réservation ne devient effective qu'à la réception de la fiche d'inscription dûment remplie, accompagnée de la totalité du règlement. Possibilité de régler en plusieurs fois avec des encaissements différés. (A préciser aux dos des chèques)

**Règlement : Par chèques (à ordre : SRB), espèces, carte bancaire, coupon sport ou chèques vacances acceptés.**

## 2. Inscription

Lors de l'inscription, le membre s'engage à respecter le règlement intérieur de la SRB, les consignes de fonctionnement et de sécurité...).

**Attention ! Il est strictement interdit de rincer les voiles et les flotteurs.** (L'accastillage peut être rincé dans les bacs prévus à cet à effets)

Une majoration de 20% sera appliquée pour toutes les d'inscriptions reçus après le 31 mai.

## 3. Réduction

Remise de 50% sur les locations pour les membres du club.

Remise Stage de 10% pour le 2ème stage réservé pour la même famille. Hors cotisation et licence.

Remise Stage de 15% à partir du 3ème stage réservé pour la même famille. Hors cotisation et licence.

## 4. Assurance

La Société des Régates de la Bernerie a souscrit à une assurance garantissant ses stagiaires en responsabilité civile dans le cadre de ses activités, auprès de la société MAIF : la frégate zone atlantis st herblain, n° de contrat 2824474K.

Des assurances complémentaires vous sont proposées par les différentes fédérations ainsi que par le centre nautique. Vous pouvez en prendre connaissance et obtenir un formulaire à l'accueil.

Chaque membre de l'association devra être obligatoirement licencié à la FFV

Chaque membre ayant un bateau sur le parc a l'obligation de fournir à la SRB, **une attestation d'assurance de l'année en cours.**

## 5. Équipement

Nous vous conseillons de prévoir une tenue adaptée à votre support et au temps, ainsi qu'une tenue de rechange :

Chaussures fermées (vieilles tennis ou chaussons néoprènes), paire de lunettes avec cordon, coupe vent, lycra (pour la voile), paire de gants (pour le char à voile), bonnet ou casquette, crème solaire, bouteille d'eau.

Pour des raisons de sécurité, il vous sera fortement conseillé de ne porter aucun bijou tel que bague, boucles d'oreilles, alliance.

## 6. Sécurité

Vous êtes responsable pendant votre pratique, de vous et de ceux qui vous accompagnent. Le centre nautique décline toute responsabilité en cas d'accident causé par un membre et son bateau. Le RTQ (Responsable Technique Qualifié) mettra tout en œuvre pour le sauvetage des personnes mais en aucun cas des biens. Les priorités d'interventions seront sous la responsabilité du RTQ en fonction de la gravité des blessures et des conditions météorologiques.

## 7. Vestiaires

Des douches et des toilettes sont mis à disposition des membres dans les vestiaires. **Le centre nautique décline toute responsabilité en cas de détérioration, de perte ou de vol d'effet personnel (bijoux, montre, lunettes, vêtements...) à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux.** Il est possible de laisser des effets personnels à l'accueil.

## 8. Droit à l'image

La Société des Régates de la Bernerie est susceptible de réaliser des reportages photographiques et audiovisuels pendant les activités nautiques proposées. Sauf avis contraire de votre part, nous nous réservons le droit d'utiliser ces images dans les brochures et site faisant la promotion du centre nautique.